



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E130835

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2024

ÉDITÉ LE 30/04/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/05/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 4 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 453 411 548

Siret : 453 411 548 00028

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 81 08014

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 114074496

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 114074496

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : SAUVAJON JOHN SARL

LIEU DIT CHAMP DU CREUX ET DES ROCHES
ZONE ARTISANALE
38250 CORRENCON EN VERCORS

Téléphone : 04 76 26 85 97

Fax : 04 76 26 85 97

Portable :

Site Internet : johnsauvajon.fr/

E-mail : administratif.sauvajonjohn@orange.fr

Responsabilité légale :

SAUVAJON JOHN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 2301 | Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE | 07/12/2021 |
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 30/09/2021 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Fenêtres de toit | 01/01/2021 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.